

RÉSIDENCE D'ÉCRITURE

DE COURT MÉTRAGE DE FICTION ET D'ANIMATION

APPEL A PROJETS

Le Centre Cinématographique Marocain (CCM), en partenariat avec la Fondation de l’Institut Supérieur des Métiers de l’Audiovisuel et du Cinéma (FISMAC) et l’Institut Français du Maroc (IFM), organise la première édition de la Résidence d’écriture de scénarios de courts métrages de fiction et d’animation, qui se tiendra à Rabat durant les mois de mars et avril 2026.

La Résidence s’adresse aux jeunes réalisateurs et scénaristes marocains porteurs d’un projet de court métrage de fiction ou d’un projet de court métrage d’animation. Elle a pour objectif d’offrir à ces jeunes un cadre de travail privilégié, propice à la création et à l’échange, leur permettant de s’immerger pleinement dans le développement de leurs projets, au sein d’un environnement professionnel et stimulant.

La Résidence accueillera dix (10) jeunes porteurs de projets marocains pour une durée totale de deux mois, répartie en deux sessions d’un mois chacune, et bénéficiera d’un encadrement assuré par des professionnels reconnus. Elle alternera des périodes de travail en présentiel et à distance, afin d’encourager les jeunes scénaristes à consacrer un temps conséquent à l’écriture et au développement narratif et artistique de leurs projets.

À l’issue de la Résidence, le projet développé demeure la propriété exclusive de son auteur. Le générique du film issu de ce projet devra mentionner que celui-ci a bénéficié de la Résidence d’écriture organisée par le CCM, en partenariat avec la Fondation ISMAC et l’Institut français du Maroc, avec les logos des partenaires.

Déroulement de la Résidence

La Résidence se déroulera dans les locaux de l’ISMAC à Rabat, selon le calendrier suivant :

Pour les projets de court métrage d’animation :

- Session 1 : 10 jours en présentiel, du 2 au 11 mars 2026, complétés par un suivi en visioconférence.
- Session 2 : 10 jours en présentiel, du 1er au 10 avril 2026, complétés par un suivi en visioconférence.

Pour les projets de court métrage de fiction :

- Session 1 : 5 jours en présentiel, du 2 au 6 mars 2026, complétés par un suivi en visioconférence.
- Session 2 : 5 jours en présentiel, du 30 mars au 3 avril 2026, complétés par un suivi en visioconférence, incluant l'intervention d'un scénariste-réalisateur reconnu, et de deux comédiens en vue de mettre les dialogues en bouche à partir de scènes choisies.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

La Résidence d'écriture s'adresse à dix (10) jeunes scénaristes marocains, porteurs de cinq (5) projets de courts métrages de fiction, et cinq (5) projets de courts métrages d'animation, sélectionnés sur la base de critères artistiques et pédagogiques.

Conditions d'éligibilité

Les candidats doivent répondre aux critères suivants :

- Être âgé(e) de 18 à 30 ans ;
- Justifier d'une expérience préalable dans le domaine du cinéma ou de l'audiovisuel ;
- Avoir réalisé :
 - . Au moins un court métrage pour les projets de fiction ;
 - . Une bible de projet et un portfolio de travaux réalisés pour les projets d'animation ;
- Présenter un projet original de court métrage (fiction ou animation) ;

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront comporter les éléments suivants :

- Un curriculum vitae du candidat, mentionnant les travaux précédemment réalisés ;
- Une lettre de motivation, précisant l'intérêt et la nécessité d'un temps de résidence pour le développement du projet ;
- Une fiche d'identification du projet comprenant :
 - . Le titre du film ;
 - . Le genre (fiction ou animation) ;

- . Un synopsis court (2 à 3 phrases) ;
- . Le scénario du film (s'il est disponible). Dans le cas d'un scénario, celui-ci ne doit pas avoir bénéficié du Fonds d'Aide à la Production Cinématographique Nationale.

Pour les projets de fiction :

- . Des liens de visionnage des travaux précédemment réalisés ;

Pour les projets d'animation :

- . Des éléments visuels et des recherches graphiques originales en lien avec le projet.

Sélection des projets

Un comité de sélection retiendra dix (10) projets, répartis comme suit :

- Cinq (5) projets de courts métrages de fiction ;
- Cinq (5) projets de courts métrages d'animation.

Outre les critères d'éligibilité, la sélection se fondera sur les éléments suivants :

- La qualité et la cohérence du dossier de candidature ;
- La qualité artistique du projet ;
- La faisabilité du projet.

Modalités de dépôt des candidatures et calendrier

- Les dossiers de candidature doivent être soumis en un seul fichier via le formulaire en ligne accessible au lien suivant : <https://forms.office.com/r/J2HAMeBHtk>. Ce lien est également consultable sur le site officiel du CCM (www.ccm.ma).
- La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **15 février 2026 à minuit** ;
- La sélection des projets retenus sera communiquée à partir du 23 février 2026.

Pour chaque projet sélectionné, la prise en charge de l'hébergement et de la restauration du porteur de projet sera assurée pendant la durée de la Résidence en présentiel à Rabat.

IMPORTANT

Les candidatures incomplètes ou transmises en plusieurs documents ne seront pas acceptées.

Tout dossier ne respectant pas les consignes ci-dessus ne sera pas pris en compte.

En cas de difficulté technique lors de l'envoi du dossier, merci d'adresser un message à l'adresse suivante : b.idrissi@ccm.ma